



COMMUNIQUE DU CENTRE PILOTE MAÏS

de la semaine n° 39 du 26/09/2017

Evolution des teneurs en humidité du maïs grain

Dans le cadre des activités du Centre pilote maïs, le réseau d'avertissement fournissant des données sur l'évolution des teneurs en humidité du grain a été reconduit en 2017. Les organismes impliqués sont le CARAH, CPL Végémar, Brabant Wallon Agro Qualité, l'OPA de Ciney et le CIPF . Dans le cadre de ce réseau, nous organisons un suivi de 20 parcelles réparties dans les régions sablo-limoneuses et limoneuses.

Maïs grain humide ensilé

L'humidité de récolte pour une conservation du grain en ensilage se situe entre 32 et 38 %. Une humidité suffisamment élevée permet un tassement plus facile et est favorable au développement des fermentations lactiques. Le broyage doit se faire impérativement au fur et à mesure de la récolte afin de réduire le plus possible le contact de l'air pour le maïs en tas.

Au 22 septembre, les teneurs en humidité pour les variétés (demi-précoces) habituellement utilisées en grain humide s'étalent entre 34 et 40% pour des semis réalisés avant le 27 avril. Les parcelles semées avant le 10 avril avec des variétés demi-précoces ou avant le 25 avril pour les variétés précoces peuvent dès à présent être récoltées sous cette forme.

Avant d'envisager la récolte, il est vivement conseillé de visiter ces parcelles afin dévaluer l'état de maturité de celles-ci. Lorsque le point noir apparaît à la pointe du grain, celui-ci se trouve aux environs de 36% d'humidité. A ce moment, c'est la fin des migrations des sucres solubles vers l'épi. Ce point noir est la cicatrice laissée par la rupture des vaisseaux d'alimentation du grain. Lorsque celui-ci est atteint, le rendement du grain n'évolue plus, mieux vaut alors récolter pour favoriser la meilleure conservation possible.

Maïs grain à sécher

La rentabilité de la culture du maïs grain à sécher est entre autre liée au coût du séchage. Il est donc important de limiter au maximum ces frais de séchage.

Les semis très précoces (10-20 avril) des parcelles destinées au maïs grain à sécher et les conditions sèches des mois de mai, juin et début juillet ont induit une floraison en avance

d'une dizaine de jours par rapport aux années précédentes. Les très bonnes conditions météo lors de la floraison ainsi que les pluies assez fréquentes tombées lors du mois d'août ont assuré une bonne fécondation des épis ainsi qu'un bon remplissage de ceux-ci.

Dans la plupart des parcelles semées avant le 20 avril avec des variétés précoces, on commence à observer le point noir.

Actuellement, les parcelles sont encore très saines, la fusariose des tiges est absente sur la majorité des variétés référencées. La kabatiellose n'a pas encore fait son apparition. Les coups de vent de la première décade de septembre ont provoqué par endroits quelques verses et bris de tiges sur des hybrides plus sensibles.

Les parcelles implantées avant le 20 avril avec des variétés précoces atteignent des teneurs en humidité comprises entre 32 et 37 %.

Pour ce type de récolte, il est bien évident qu'il est nécessaire d'attendre afin de réduire au maximum les frais de séchage. Une diminution entre 0,17 et 0,23 point d'humidité/jour peut être espérée jusqu'au 1 novembre voire au-delà.

Les teneurs en humidité des échantillons prélevés le 22 septembre

Les prélèvements de grain sont effectués sur 3 x 5 épis consécutifs par variété et par champ. Dans la plupart des champs suivis, une variété destinée au séchage et une autre destinée au grain humide sont présentes. Les résultats des premiers prélèvements effectués dans 19 champs sont repris ci-dessous.

Régions agricoles	Teneurs en humidité du grain			
	Variétés précoces à sécher		Variétés habituellement utilisées en grain humide	
	Sem 38 2017	Sem 38 2016	Sem 38 2017	Sem 38 2016
Région limoneuse et sablo-limoneuse ouest (Ath, Baudour, Ellezelles, Sirault, Naast, Villerot)	34 à 39%	-	36 à 41%	-
Région sablo-limoneuse centre (Corroy-le-Grand, Ittre, Lillois, Mont St Guibert)	34 à 38%	-	36 à 40%	-
Région limoneuse centre (Beauvechain, Folx-les-caves, Rebecq, Sombreffe, Thorembois)	32 à 37%	-	34 à 40%	-
Région limoneuse Est, Nord Région herbagère (Antheit, Couthuin, Eben-Emael et Waremme)	32 à 40%	-	34 à 41%	-